

## PLAN DE COURS

# GMT-3010 : Projet pratique en cadastre

NRC 22098 | Hiver 2017

Préalables : GMT 4002	
Mode d'enseignement : Présentiel	
Temps consacré : 0-3-6	Crédit(s) : 3

Cette activité permet à l'étudiant de réaliser un projet concret de cadastre. Elle fournit l'occasion de mieux comprendre et d'assimiler les notions théoriques apprises dans le cours GMT-4002 (Cadastre) et d'être plus fonctionnel sur le marché du travail en réalisant des travaux ayant un contenu concret.

## Plage horaire

Laboratoire			
lundi	08h30 à 11h20	<a href="#">CSL-1528</a>	Du 9 janv. 2017 au 21 avr. 2017

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=75553>

## Coordonnées et disponibilités

Richard Blanchette, a.-g.  
*Chargé de cours*  
[richard.blanchette.2@ulaval.ca](mailto:richard.blanchette.2@ulaval.ca)  
Tél. : 418-627-6263 poste 2473

### Disponibilités

Lundi de 11h20 à 12h00  
Vendredi, de 16h00 à 18h00, au local CSL-2324, sur rendez-vous préalable par courriel

Richard Blanchette  
*Enseignant*  
[richard.blanchette.2@ulaval.ca](mailto:richard.blanchette.2@ulaval.ca)

## Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Objectifs d'apprentissages .....	4
Méthodes d'enseignement .....	4
Ressources humaines et physiques .....	5
<b>Contenu et activités</b> .....	<b>5</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>6</b>
Évaluation des apprentissages .....	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	7
Examen de mi-trimestre .....	7
Projet de lotissement .....	7
Analyse d'un secteur .....	7
Examen final .....	7
Barème de notation .....	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux .....	8
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat .....	9
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation .....	9
Absence aux examens .....	9
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>10</b>
Références obligatoires .....	10
Références complémentaires .....	11
<b>Bibliographie</b> .....	<b>11</b>
Références bibliographiques .....	11
Annexes .....	11

# Description du cours

---

## Objectifs d'apprentissages

Ce cours a pour but de permettre à l'étudiant d'appliquer les différentes notions acquises dans le cours *GMT-4002 Le cadastre*. Ce cours lui fournira ainsi l'occasion de mieux comprendre et assimiler les notions théoriques apprises et d'être plus fonctionnel sur le marché du travail en réalisant des travaux ayant un contenu concret, en assistant au séminaire ou en établissant des contacts avec les différents intervenants qui produisent, officialisent ou utilisent les produits cadastraux. Ce cours vise également à lui faire prendre conscience de l'évolution du cadastre depuis sa création et de ses effets et limites juridiques. D'une manière plus spécifique :

- comprendre le lien entre le système cadastral et le mode de fonctionnement du système de publicité des droits réels québécois;
  - connaître le mode de fonctionnement du système de publicité des droits réels québécois et effectuer des recherches en ligne dans le cadre de la réalisation de diverses opérations cadastrales;
  - comprendre le rôle du cadastre québécois au sein du système québécois d'administration des terres;
  - connaître le rôle et le cadre légal du cadastre québécois;
  - connaître et comprendre le rôle de l'arpenteur-géomètre dans la confection, la rénovation et la mise à jour du cadastre;
  - connaître et comprendre les législations québécoises et les normes régissant la confection, la rénovation et la mise à jour du cadastre (horizontal et vertical);
  - comprendre les étapes de réalisation d'une opération cadastrale :
    1. en territoire non-rénové;
    2. en territoire rénové;
    3. en territoire rénové entre les années 1985 et 1992;
    4. de rénovation;
- connaître, comprendre et appliquer les réglementations municipales et les normes qui régissent la confection d'un projet de lotissement ;
  - comprendre l'importance de l'intégrité cadastrale;
  - comprendre la mission administrative du cadastre;
  - comprendre la mission juridique du cadastre.

## Objectifs spécifiques

- connaître les cadres juridiques, actuels et anciens, du cadastre québécois;
  - comprendre et réaliser les étapes de réalisation d'un mandat de rénovation cadastrale;
  - réaliser un projet de lotissement et appliquer toutes les notions scientifiques, légales, foncières et administratives acquises au cours de sa formation académique et qui encadrent le travail de l'arpenteur-géomètre, notamment ;
    1. les notions topométriques et géométriques;
    2. les réglementations municipales d'aménagement et de lotissement;
    3. les restrictions législatives d'usage (zonage agricole, politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, etc.)
    4. les normes cadastrales;
- réaliser correctement les principales opérations cadastrales conformément aux lois et aux normes en vigueur;
1. en territoire non-rénové;
  2. en territoire rénové;
  3. en territoire rénové entre les années 1985 et 1992;
- appliquer les principes de délimitation dans le cadre de la réalisation d'une opération cadastrale et comprendre leur incidence sur l'immatriculation cadastrale qui en découle, notamment;
    - en fournissant les informations pertinentes à un propriétaire via une consultation des propriétaires;
    - en analysant des problèmes d'intégrité cadastrale;
    - en analysant les grands principes de délimitation en contexte de rénovation cadastrale ou en territoire rénové, tel :
      - l'immatriculation des chemins;
      - l'immatriculation du domaine hydrique;
      - l'immatriculation de l'occupation pouvant mener à la prescription;
  - différencier la position relative et la position absolue : faire le lien entre la position relative du système cadastral et les droits réels affectant une propriété.

## Méthodes d'enseignement


Les cours théoriques et pratiques seront donnés à raison de trois heures (3) par semaine. De plus, l'étudiant devra consacrer quatre (3) heures par semaine à des lectures personnelles et à la réalisation de travaux pratiques.


La méthode d'enseignement visera à permettre l'assimilation des concepts théoriques par de multiples mises en situations pratiques où l'étudiant devra, seul ou en équipe, démontrer qu'il est en mesure de réaliser des opérations cadastrales. Sans prétendre à l'exhaustivité, les différents apprentissages seront réalisés par :

- des lectures personnelles;
- des cours collectifs;
- des discussions en groupe sur des études de cas;
- l'apprentissage des différentes instructions de confection des documents cadastraux;
- des consultations « Internet »;
- une participation facultative à une consultation des propriétaires si possible;
- la participation à 2 séminaires avec les officiers de la Direction de la rénovation cadastrale et de la Direction de l'enregistrement cadastral, soit le service de l'intégrité cadastrale pour cette dernière direction;
- la participation à un séminaire de présentation de cas pratiques auprès d'une représentante du MTQ et auteure d'une thèse sur le cadastre du Québec;
- une participation de délégué(e)s nommé(e)s par équipe à une rencontre avec les arpenteurs-géomètres de la ville de Québec (à planifier en cours de session).

Les étudiants doivent, avant chaque séance de cours, avoir fait les lectures ou les travaux préparatoires indiqués au plan détaillé de chaque séance. Compte tenu du niveau élevé de contenus théoriques et pratiques présents dans ce cours, l'absence de préparation augmentera les difficultés de compréhension des exposés théoriques et des exercices pratiques en plus d'entraver sérieusement le développement des habiletés requises au terme du cours voire de mener l'étudiant à un échec.

## Ressources humaines et physiques

Le Centre d'aide aux étudiants de l'Université Laval (pavillon Maurice-Pollack, bureau 2121, tél : 656-7987; <http://www.aide.ulaval.ca> ) peut fournir de l'**aide personnalisée en matière d'adaptation aux études universitaires**, de développement de la confiance en soi, de développement d'habiletés sociales ou de clarification d'une situation confuse ou trouble (deuil, rupture). N'hésitez pas à recourir à ce service (gratuit) en cas de besoin.

Les étudiants qui éprouvent des **difficultés avec l'orthographe ou la grammaire française** sont invités à consulter le site <http://www.dfsf.com> ) et à prendre rapidement les moyens nécessaires pour combler leurs lacunes et améliorer leurs performances. La qualité de l'expression et de la langue fait l'objet d'une correction lors des examens (pénalité de 0,25 point par faute jusqu'à concurrence de 15% de la note totale).

Pour les **ressources physiques**, l'étudiant aura accès aux ressources suivantes mises à sa disposition par le Département, soit :

- Les logiciels de calculs **Vision Cogo** et **Menarp** installés sur quelques ordinateurs au laboratoire de premier cycle.
- Les logiciels **Microstation** (Bentley) et **Autocad** installés sur quelques ordinateurs au laboratoire de premier cycle pour procéder à la confection des plans.
- La suite **Microsoft Office** installée sur tous les ordinateurs au laboratoire de premier cycle.
- Les différentes **imprimantes** incluant un traceur à plans situé au laboratoire de premier cycle.

**Note (1) :** Les coûts ou frais relatifs à l'achat des notes de cours, de volumes de référence, aux acétates, aux photocopies, aux crayons de couleur sont à la charge de l'étudiant.

**Note (2) :** L'étudiant doit veiller personnellement à se doter d'un moyen de transport pour participer, le cas échéant, aux différentes visites prévues au cours de la session. Aucun remboursement ne sera effectué en regard des dépenses ou des frais engagés. Toutefois, le chargé de cours tentera d'accommoder le maximum d'étudiants avec son véhicule personnel.

**Note (3) :** Pour les cas pratiques, l'étudiant devra avoir en sa possession les instruments de calcul et de dessin appropriés (calculatrice, crayon de plomb, équerres, règles, stencils, papier transparent, etc.) afin de confectionner les plans de travail.

## Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<b>Semaine no 1: Présentation</b> Présentation, syllabus, formation des équipes pour TP, désignation d'un(e) représentant(e) d'équipe pour visite à la Ville de Québec.	9 janv. 2017
<b>Semaine no 2: Description technique, FITNO et désignation cadastrale</b> Description technique, FITNO, désignation cadastrale et positionnement relatif.	16 janv. 2017
<b>Semaine no 3: Cadastre territoire non rénové</b> Opérations cadastrales en territoire non rénové, Exercices	23 janv. 2017
<b>Semaine no 4: OCTNR + Exercices</b>	30 janv. 2017
<b>Semaine no 5 : CONFÉRENCES MERN - Rénovation cadastrale</b> Présentation de M. Michel Ouellet, chef du Service de gestion des mandats de rénovation cadastrale (SGMR) et de M. Bruno Fournier, chef du Service d'analyse des mandats de rénovation (SAR)	6 févr. 2017
<b>Semaine no 6: OCTNR + Exercices + Révision</b> Finalisation des OCTNR et des exercices (Voir exercices de la semaine 4), TP1, et questions de révision.	13 févr. 2017
<b>Semaine no 7 : EXAMEN DE MI-TRIMESTRE</b> OCTNR (Instructions en TNR v.3-01), processus de rénovation cadastrale (conférences SGMR, SAR) Toutes les notes du cours sont permises.	20 févr. 2017
<b>Semaine no 8 : Remise TP1, Présentation TP2, Copropriété</b>	27 févr. 2017
<b>Semaine no 9: Semaine de lecture</b>	6 mars 2017
<b>Semaine no 10: Cadastre du Québec (OCTR) -Théorie</b>	13 mars 2017
<b>Semaine no 11: Conférence du Service de l'Intégrité Cadastre (SIC)</b> Présentateur: M. Jean-François Desjardins, a.-g.	20 mars 2017
<b>Semaine no 12: Invité(e) représentant(e) MTQ - Mme Nathalie Massé</b> Présentation de cas rencontrés au MTQ en cadastre du Québec Présentation sommaire de thèse sur le cadastre rénové du Québec	27 mars 2017
<b>Semaine no 13: Révision</b> Remise du TP2 (8h30)	3 avr. 2017
<b>Semaine no 14 : Examen final - CSL-1528</b> Tenue de l'examen final au local CSL-1528	10 avr. 2017
<b>Semaine 15</b> Reprise possible de congé pour examen final	24 avr. 2017
<b>Semaine no. X : Visite Ville de Québec</b> Visite à la Division de l'arpentage et de la cartographie du Service de l'Ingénierie de la Ville de Québec 160, 76e Rue Est, Québec (Québec) G1H 7H5, Salle Roger-Bernier	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen de mi-trimestre	Le 20 févr. 2017 de 08h30 à 11h20	Individuel	30 %

Projet de lotissement	Dû le 27 févr. 2017 à 08h30	En équipe	30 %
Analyse d'un secteur	Dû le 3 avr. 2017 à 08h30	En équipe	20 %
Examen final	Le 10 avr. 2017 de 08h30 à 11h20	Individuel	20 %

## Formatives

Titre	Date	Mode de travail
Cette liste ne contient aucun élément.		

## Informations détaillées sur les évaluations sommatives

### Examen de mi-trimestre

Date et lieu :	Le 20 févr. 2017 de 08h30 à 11h20 , CSL-1528
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	CSL-1528

### Projet de lotissement

Date de remise :	27 févr. 2017 à 08h30
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	30 %
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a> CSL-1528 <a href="mailto:richard.blanchette.2@ulaval.ca">richard.blanchette.2@ulaval.ca</a>

Fichiers à consulter :	<a href="#">📄 GMT-3010_H17_TP1_Lotissement.pdf</a> (381,85 Ko, déposé le 15 janv. 2017) <a href="#">📄 Guide_Conception_Rues.pdf</a> (1,14 Mo, déposé le 11 déc. 2016) <a href="#">📄 HQ - Guide lotissement.pdf</a> (3,14 Mo, déposé le 11 déc. 2016) <a href="#">📄 terrain_guide_conception_geometrique_rues.pdf</a> (7,52 Mo, déposé le 11 déc. 2016) <a href="#">📄 2735218.zip</a> (87,15 Ko, déposé le 18 janv. 2017) <a href="#">📄 d7246133d01_total.dgn</a> (161 Ko, déposé le 18 janv. 2017)
------------------------	---

### Analyse d'un secteur

Date de remise :	3 avr. 2017 à 08h30
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	20 %
Remise de l'évaluation :	<a href="#">Boîte de dépôt</a> CSL-1528

### Examen final

Date et lieu :	Le 10 avr. 2017 de 08h30 à 11h20 , CSL-1528
----------------	---

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : CSL-1528

## Barème de notation

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

La note de passage exigée est de 55% pour l'ensemble des examens et/ou travaux qui devront être réalisés. Il n'y aura aucune normalisation effectuée pour les étudiants ayant franchi la note de passage. La ventilation entre les notes A+ et D se fera selon le tableau suivant :

DE	À	NOTE
90	100	A+
87	89	A
84	86	A-
81	83	B+
78	80	B
75	77	B-
72	74	C+
69	71	C
65	68	C-
61	64	D+
55	60	D
0,0	54	E

Remarques :

- (1) Les notes seront arrondies i.e. A+ : 89,50 à 100; A : 86,50 à 89,49; etc.
- (2) Les fautes d'orthographe dans les travaux et examens seront pénalisées conformément à la politique de l'Université Laval en cette matière (pénalité maximale de 15%). Pour l'examen, l'étudiant aura droit à tous ses volumes, documents ou notes de cours.

## Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français



La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :

- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

## Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

## Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/Reglement\\_disciplinaire\\_a\\_l\\_intention\\_des\\_etudiants\\_CA-2016-91.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf)

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, [http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\\_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf](http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf), entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

## Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531\*\*, EL-535-W535, EL-546\*\*, EL-510 R, EL 516\*, EL-520\*\*
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W\*, FX-991ES Plus C\*

\* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

\*\* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

## Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

## Matériel didactique

---

### Références obligatoires

En plus de tous les documents déposés sur le portail du cours :

Normes et instructions pour la réalisation des différentes opérations cadastrales possibles (disponible sur Internet à l'adresse <http://cadastre.mrnf.gouv.qc.ca/produits-services>);

*Les opérations cadastrales et la réglementation municipale*, Jean Doré, Wilson & Lafleur, 2013, ISBN 978-2-89689-121-4

Le cadastre de Gilbert Sasseville;

Le précis de droit de l'arpentage au Québec;

*Code civil du Québec* (voir la note plus bas);

*Loi sur le cadastre* (voir la note plus bas);

*Loi sur les titres de propriétés dans certains districts électoraux* (voir la note plus bas);

*Loi sur l'application de la réforme du Code civil* (voir la note plus bas);

*Loi favorisant la réforme du cadastre québécois* (voir la note plus bas);

*Loi sur les compétences municipales* (voir la note plus bas);

*Loi sur la division territoriale (L.R.Q., c. D-11)* (voir la note plus bas);

*Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9)* (voir la note plus bas);

Cadastre 2014, vision pour un système cadastral dans le futur (disponible sur Internet);

Différents sites Internet sur les systèmes cadastraux, plus particulièrement, celui s'intitulant Cadastral Template, <http://www.cadastraltemplate.org>;

Différentes formations continues disponibles sur le site de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, plus particulièrement celles portant sur l'analyse foncière en territoire rénové (printemps 2007 et 2009).

Différents articles publiés sur le cadastre québécois et disponibles sur le portail du cours :

1. *Défis et enjeux de l'après-rénovation cadastrale au Québec, Analyse foncière et bonification du plan global\**, Francis Roy, Revue Géomatique, hiver 2009.
2. *Retour sur le Code civil du Québec : le cadastre et ses limites !* Julien Arsenault, Revue Géomatique, printemps 2008.

3. *La réforme du cadastre québécois, un défi collectif*, Julien Arsenault, Revue Géomatique, automne 2007.
4. *Un système d'arpentage pour soutenir le régime foncier*, Daniel Fortin, Marc Gervais, Nathalie Massé et Francis Roy, Revue Géomatique, été 2009.
5. *La rénovation cadastrale, déjà 25 ans ...* Jean Thibault, Revue Géomatique, été 2011.
6. *Construire la confiance populaire envers le cadastre : le secret du succès de la réforme foncière au Honduras*, Francis Roy, Revue Géomatique, été 2011.
7. *Le cadastre du Québec ; une œuvre évolutive aux multiples qualités*, Christian Lord, Revue Géomatique, automne 2011.
8. *L'exactitude technique et juridique du plan de cadastre du Québec*, Francis Roy, Revue du notariat, Chambre des notaires du Québec, Éditions Yvon Blais, volume 113, décembre 2011, p.593 à 623.
9. *L'incidence des opérations cadastrales sur les titres de propriété*, Berthier Beaulieu, Cours de perfectionnement du notariat 2011, Chambre des notaires du Québec, Éditions Yvon Blais, volume 2, octobre 2011, p. 251-280.

Note : Toutes les lois mentionnées dans ce plan de cours sont disponibles à l'adresse Internet suivante : <http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

## Références complémentaires

### Les opérations cadastrales et la réglementation municipale

Auteur : Jean Doré

Éditeur : Wilson & Lafleur ( 2013 )

ISBN : 9782896891214










## Bibliographie

---

### Références bibliographiques

*Les opérations cadastrales et la réglementation municipale*, Jean Doré, Wilson & Lafleur, 2013

### Annexes

-  [Instr\\_ConsultationProprio.pdf](#)  
(173,63 Ko, déposé le 11 déc. 2016)
-  [processus\\_Consultation.pdf](#)  
(96,15 Ko, déposé le 11 déc. 2016)
-  [Construire la confiance populaire envers le cadastre : le secret du succès de la réforme foncière au](#)  
(1,14 Mo, déposé le 11 déc. 2016)
-  [Repertoire cadastral](#)  
(5,18 Mo, déposé le 11 déc. 2016)
-  [LISTE\\_Cadastres\\_CF.xlsx](#)  
(87,57 Ko, déposé le 11 déc. 2016)
-  [approbation du propriétaire](#)  
(31,5 Ko, déposé le 11 déc. 2016)
-  [certificat de conformite aux lois et règlements](#)  
(26 Ko, déposé le 11 déc. 2016)
-  [bordereau de requête](#)  
(59,5 Ko, déposé le 11 déc. 2016)
-  [GMT3010\\_Org-territoriale.pdf](#)  
(202,87 Ko, déposé le 11 déc. 2016)

